

INFORMATION IMPORTANTE : LES TARIFS DES SERVICES ISDN ET LIGNE ANALOGIQUE AUGMENTENT ET LE DÉTAIL DES COMMUNICATIONS FIXES SUR SUPPORT PAPIER DEVIENT PAYANT À PARTIR DU 1ER AVRIL 2023.

Chère Cliente, Cher Client,

POST Telecom vous a informé sur la facture Fixe de février que certains de ces tarifs augmentent et que le détail des communications fixes sur support papier devient payant :

Les tarifs :

Les tarifs des services ISDN augmentent à partir du **1er avril 2023** : le nouveau plan tarifaire est [ici](#)

Ancien prix HTVA	Ancien prix TTC (taux de TVA à 16%)	Nouveau prix HTVA	Nouveau prix TTC (taux de TVA à 16%)
25,00€/mois	29,00€/mois	27,33€/mois	31,70€/mois

Les tarifs de la ligne analogique augmentent à partir du **1er avril 2023** : le nouveau plan tarifaire est [ici](#)

Ancien prix HTVA	Ancien prix TTC (taux de TVA à 16%)	Nouveau prix HTVA	Nouveau prix TTC (taux de TVA à 16%)
19,71€/mois	22,86€/mois	21,55€/mois	25,00€/mois

Si toutefois, vous n'acceptez pas ces nouvelles conditions et souhaitez résilier votre service, vous pouvez le faire sans frais supplémentaire, dans le mois suivant votre notification.

Le détail des communications fixes sur support papier :

Le détail des communications fixes sur support papier devient payant à partir du 1er avril 2023. Il sera facturé 1,98€/facture¹.

Dans sa démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), POST sensibilise ses clients à la diminution de leur consommation de papier, notamment dans l'impression et l'envoi par courrier du détail des communications fixes. En plus de l'économie de papier, POST favorise ainsi la digitalisation de ses services en proposant la facture électronique gratuite directement depuis l'application MyPost² ou par e-mail.




¹ Tous nos prix sont exprimés en EURO TVA en vigueur comprise (taux de TVA : 16%).

² Application de gestion et suivi de vos services POST.

Si vous ne souhaitez pas payer le montant de 1,98€/facture, choisissez la réception digitale de vos documents : par e-mail ou en consultation sur votre application MyPost. Vous ferez en même temps, un geste pour l'environnement.

Comment faire pour obtenir ses factures électroniquement ?

Soit vous consultez vos dernières factures (6 derniers mois) directement sur l'application  soit vous demandez à recevoir votre facture sur une adresse e-mail, en allant sur l'application MyPost :

- Cliquez sur « Tél. Fixe + Internet + TV » ;
- Choisissez « Mes factures » dans la barre de menu ;
- Cliquez ensuite sur « Paramètres de réception » ;
- Sélectionnez le type d'envoi « par e-mail » en indiquant votre adresse e-mail.

Si toutefois, vous n'acceptiez pas ces nouvelles conditions et souhaitiez résilier votre service, vous pouvez le faire sans frais supplémentaire, dans le mois suivant votre notification.

Pour toute question, contactez-nous au numéro gratuit **8002 8004** ou par e-mail à l'adresse contact@post.lu

